Commune de CHATILLON LE DUC

Code INSEE : 25133

Commune de Châtillon le Duc

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1 Plan de zonage partie nord
de la commune au 1/4000°

Approbation du PLU : 26 Septembre 2019
Mise à jour n°1 : 12 Juillet 2024
Mise à jour n°2 : 11 Septembre 2024
Mise à jour n°3 : 01 avril 2026

N

© Grand Besançon Métropole - 2026

Grand Besançon Métropole
La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

0 100 200 500 m

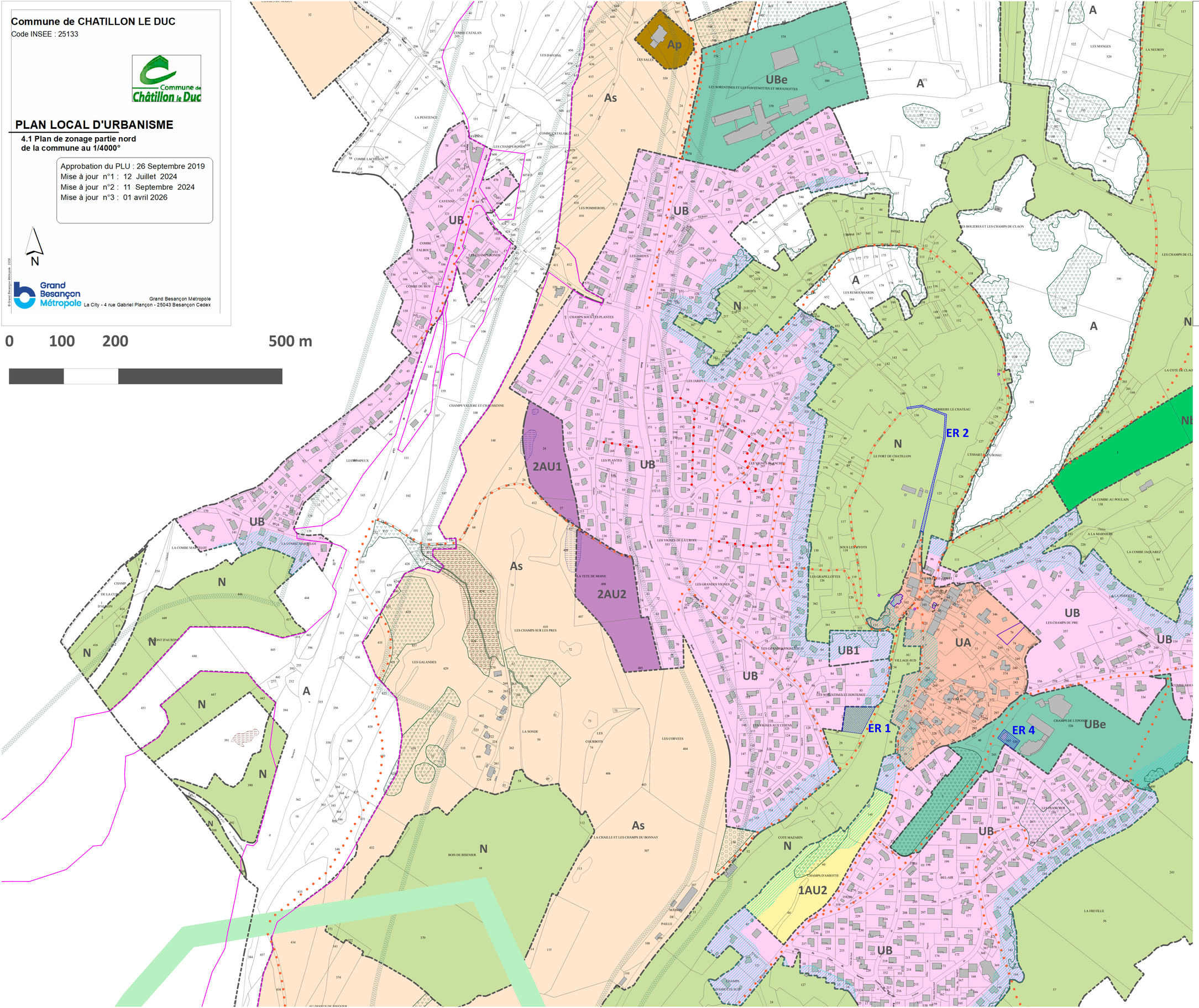

Légende

Zones urbaines, dites zones U

- La zone UA correspondant au centre-ancien.

- La zone UB correspondant aux extensions récentes. Elle comporte plusieurs secteurs :
  - Le secteur UBe qui correspond aux équipements publics (école, collège, stade,...),
  - Le secteur UB1 sur lequel deux logements doivent être créés a minima,

- La zone UY, zone spécifique d'activités industrielles, artisanales, tertiaire et commerciales. Elle comporte un secteur :
  - Le secteur UY1 qui ne permet pas les activités à vocation commerciale hors restauration.
  - Le secteur U'rm lié à une plateforme de recyclage de matériaux du BTP.

Zone à urbaniser, dites zones AU

- La zone 1AU couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés dans le cadre du PLU, à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend :
  - Le secteur 1AU1 "Champs du Choumois",
  - Le secteur 1AU2 "Champ d'Amiotte".

- La zone 2AU, zone à urbaniser après une procédure d'évolution du PLU, à vocation principale d'habitat. Cette zone comprend :
  - Le secteur 2AU1,
  - Le secteur 2AU2.

Zones agricoles, dites zones A

- La zone A est réservée à l'activité agricole. Elle comporte plusieurs secteurs :
  - Le secteur As qui concerne les espaces agricoles ayant une sensibilité géologiques, écologique et/ou paysagère,
  - Le secteur Ap qui concerne le commerce alimentaire de circuits courts.

Zone naturelles, dites zones N

- La zone N couvre les secteurs naturels et forestiers de la commune à protéger en tant que tels. Elle comporte un secteur :
  - Le secteur Nb qui concerne la réserve biologique intégrale de la Dame Blanche.

- Limites de zone
- Eléments bâtis repérés au titre du L151-19 du CU
- Eléments repérés au titre du L151-23 du CU
  - Ripisylve
  - Linéaire boisé, bosquet
  - Massifs forestiers structurant du paysage dans le SCoT (Massif de la Dame Blanche et Forêt de Chailluz)
  - Verger
- Chemins repérés au titre du L151-38 du CU
  - Chemins, sentiers, rues
  - Trajes urbains
- Milieux humides recensés par la DREAL ou par le par le Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne vallée de l'Ognon en application du L151-23 du CU
- Zones humides repérées au titre du L151-23 du CU
- Plan de prévision des Risques d'Inondation interdépartemental de la moyenne Vallée de l'Ognon
  - Zone rouge
- Eléments de la Trame Verte et Bleues repérées en application du R123-11 (i) du CU (rédaction antérieure au 01.01.2016)
- Zones concernées par l'arrêté préfectoral du 8.06.2011 mis à jour par l'arrêté préfectoral du 3.12.2015 (nuisances sonores)
- Emplacements réservés
- Recul inconstructible vis-à-vis des zones N boisées (hors annexes séparées et piscines)
- Emprise DUP RN 57

Le périmètre du classement sonore ci-représenté ne correspond plus à l'emprise actuellement en vigueur. Il convient de se référer à l'annexe graphique où figure le classement sonore conformément aux arrêtés de 2021 en vigueur

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surface m²
ER 1	Chemin de la Grande Charrière	Extension du cimetière	Commune	AV	27	2191,5
				Total ER 1		**2191,5 m²**
ER 2	Chemin de ronde / Fort de Châtillon	Création d'une liaison douce	Commune	AW	94	314,9
				AC	135	644,6
				AC	139	60,5
				AC	140	22,3
				Total ER 2		**1042,3 m²**
ER 3	Le Pré Brenot	Aménagement d'un espace public	Commune	AO	125	444,1
				Total ER 3		**444,1 m²**
ER 4	Champs de l'Epoisse	Projet en matière d'enfance ou de petite enfance	Commune	AT	103	695,0
				AT	320	25,5
				Total ER 4		**720,5 m²**
				Total ER		**4 398,3 m²**

N